

Séance du 6 décembre 2023

Date de convocation : 30 novembre 2023

Membres en exercice : 10 Le 6 décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 9 Mesdames Frédérique DUC, et Alice TOURREILLE,
Messieurs James BLANC, Cédric BOIRON, Ludovic BARBONI, Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 3 Sophie DUC, Laëtitia ODILE et Nicolas BAUVY

Membres représentés : 3 Sophie DUC a donné pouvoir à Frédérique DUC
Laëtitia ODILE a donné pouvoir à Cédric BOIRON
Nicolas BAUVY a donné pouvoir à James BLANC

Secrétaire de séance : Cédric BOIRON

Abstention : Pour : 10 Contre :

n°042*2023 Objet : remboursement d'une facture à un élu

L'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet le remboursement d'autres frais que les frais de représentation ou de transport exposés par les élus dès lors qu'ils sont nécessaires et peuvent être portés à justification. Ce remboursement de frais ne peut s'effectuer que sur présentation d'un état de frais ou d'une facture au nom de la commune.

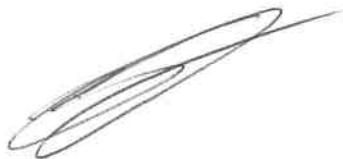
Le 11 novembre 2023, la commune d'Allondaz a organisé une cérémonie commémorative du 11 novembre 1918. Un pot d'accueil a été offert aux participants et des achats ont été nécessaires.

Le 10 novembre 2023, madame le maire de la commune d'Allondaz s'est rendue à INTERMARCHÉ (SAS GREECE 2), enseigne remplaçant DISTRIBUTION CASINO France. Cependant ce nouveau commerce refuse les règlements par mandat administratif et madame le maire a donc été obligée de régler la facture n° 33140702015 d'un montant de 265,75 € sur ses deniers personnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le remboursement de la facture n° 33140702015 d'un montant de 265,75 € à madame le maire,
- **AUTORISE** le régisseur d'avances et de recettes de la commune d'Allondaz à rembourser la somme de 265,75 € à madame le maire.

Le secrétaire de séance
Cédric BOIRON



Le premier adjoint,
James BLANC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20231206-200-2023-DE042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

